



COMMUNE DE BAINVILLE-SUR-MADON
Convocation du conseil municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu dans la salle du conseil le 25 novembre 2024 à 18h30 à la mairie de Bainville-sur-Madon.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Bainville-sur-Madon, le 19 novembre 2024
Le maire, Benoit SKLEPEK



ORDRE DU JOUR

Préambule

Arrêt du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2024.

Intervention de Monsieur Régis WOJCIECHOWSKI, architecte-conseiller du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Domaine

- Renouvellement du bail de pêche sur les propriétés communales jouxtant le Madon
- Bail de pêche sur les propriétés communales jouxtant le Viterne
- Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 55 Rue Jacques Callot cadastré section AB, n° 197 pour 05 a 45 ca et AB, n° 198 pour 02 a 30 ca soit ensemble 7a 75 ca moyennant le prix principal de 175.000,00 euros dont 10.000,00 euros de biens meubles, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique suivant DIA enregistrée le 13 novembre 2024 sous le numéro 635 et adressée par Maître Audrey PETITPAS, notaire à TOUL.

Convention

- Adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Meurthe et Moselle
- Renouvellement de la convention de prestation de services SACPA

- Convention RGPD auprès du CDG 54
- Convention COVALOM, redevance spéciale

Finances

- Modalités et tarification du repas des aînés
- Téléthon
- Remboursement de frais à élu
- Prise en charge de la participation du Maire au Congrès des Maires de France

Ressources Humaines

- Création de 2 postes de rédacteurs territoriaux
- Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet

Patrimoine

- Programme de coupes 2025

Institutions

- Motion pour la défense de la vie locale et du service public de proximité

Questions et informations diverses

- Synthèse du rapport social unique 2023
- Permis de diviser

Décision du maire :

Droit de préemption non exercé,

- Droit de préemption urbain : vente de l'immeuble situé à Bainville-Sur-Madon 6 Lotissement Clair Chêne cadastré section ZH, n° 149 pour 04 a 19 ca moyennant le prix principal de 255.000,00 euros, payé comptant le jour de la signature de l'acte authentique suivant DIA enregistrée le 10 septembre 2024 sous le numéro 633 et adressée par Maître Audrey PHILIPPE, notaire à TOMBLAINE.

POUVOIR

Je soussigné _____ donne pouvoir à

de me représenter à la réunion du conseil municipal convoqué pour le 25 novembre 2024 à 18h30

de prendre part à toutes les délibérations

d'émettre tous votes et signer tous documents

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (trois reports au maximum) auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque

Fait à Bainville-Sur-Madon, le _____
(Faire précéder de la mention « **bon pour pouvoir** »)